

Garantir les droits des femmes
et transformer la société vers plus d'égalité

40 ENGAGEMENTS POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

LE CHANGEMENT, C'EST MAINTENANT

En 2012, la marche pour l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être achevée. De nouvelles pages restent à écrire.

Je partage les inquiétudes des citoyennes et citoyens face aux reculs des droits des femmes en France, en Europe et dans le monde. La crise économique, sociale, et la montée des intégrismes de tout ordre qu'elle suscite, les frappent et les menacent en premier lieu.

Parce que je suis féministe, je m'inscris dans ce mouvement de progrès.

Le féminisme n'est pas qu'une « affaire de femmes », mais bien un enjeu au cœur du projet de société de la gauche. De ce fait, l'égalité femmes – hommes n'est pas une politique publique ordinaire. Il s'agit pour moi d'une conception de la société, d'une grille de lecture qui doit infuser l'ensemble des politiques publiques. Notre pays ne progressera pas si plus de la moitié de la société continue à être discriminée et freinée dans sa lutte pour l'émancipation. L'égalité entre les personnes est la garantie de la liberté, de l'émancipation individuelle, et du progrès collectif.

Si je suis élu, j'ouvrirais un nouveau champ de conquêtes pour les droits des femmes, pour passer de l'égalité des droits à l'égalité réelle.

La politique que je souhaite mener en faveur de l'égalité femmes-hommes aura pour objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes de notre pays, de changer les rapports de genre vers davantage d'égalité, de liberté et d'émancipation. Rien ne peut être fait en un jour, en un mois, en un an. Mais aucun retard ne devra être pris. Je m'y attèlerai dès le 7 mai prochain si les Français et Françaises me font confiance. Les résistances sont nombreuses, nous le savons. Mais la force du progrès en marche sera plus forte.

François Hollande

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hollande', with a long, sweeping underline that extends to the right and then curves back under the signature.

Créer un ministère des droits des femmes

Assurer la mise en œuvre de politiques volontaristes pour faire progresser les droits des femmes

1. La création d'un ministère des droits des femmes est la première étape d'une politique que je souhaite ambitieuse et qui, à mon sens, doit être au cœur du projet de société de la gauche, que je veux porter.

Placé sous l'autorité du Premier Ministre pour asseoir son caractère transversal, ce ministère s'appuiera sur une administration propre. Il impulsera, élaborera, suivra, évaluera, les politiques publiques et leurs effets sur les inégalités entre les sexes. Il aura pour mission de construire son action en partenariat avec les associations mobilisées pour les droits des femmes.

Prendre en compte les droits des femmes dans l'ensemble des politiques publiques

2. Chaque ministère disposera d'un département en charge de l'égalité femmes-hommes. Pour que l'égalité se fasse partout, je souhaite que chaque politique publique prenne en compte son impact en matière d'égalité femmes-hommes.

Les inégalités entre les sexes sont transversales, donc spécifiques. C'est pourquoi il faut intégrer l'égalité entre les sexes, dans tous les domaines (dans les entreprises, à l'école, dans les médias, dans le sport, dans la culture, etc.). L'égalité femmes-hommes n'est pas à mes yeux une politique publique ordinaire, mais une grille de lecture devant infuser l'ensemble des politiques publiques.

Soutenir les initiatives et actions associatives

3. L'action des associations sera soutenue, je veux établir pour les associations une véritable contractualisation en consolidant des financements sécurisés, pluriannuels, respectueux des initiatives associatives.

Je tiens à saluer le travail des associations qui luttent au quotidien pour plus d'égalité, de cohésion sociale. La ou le ministre des droits des femmes aura pour mission de travailler avec les grands réseaux associatifs qui historiquement irriguent notre pays, de façon à construire avec eux, des partenariats cohérents, pérennes et efficaces.

Défendre l'universalisme des droits des femmes sur tout le territoire et au niveau international

4. Je souhaite que la France porte au niveau international également la promotion des droits des femmes. Les prises de position des Etats sur les droits des femmes constituent un marqueur fort de leur volonté de protéger et de faire progresser la démocratie et les droits humains. Les sociétés, les cultures, s'influencent mutuellement. Face à des reculs croissants, je considère qu'il va de ma responsabilité de relancer cette dynamique d'entraînement.

Au niveau international, la France est regardée et se doit d'être exemplaire. Lorsque nous faisons avancer l'émancipation des femmes ici, nous nourrissons les espérances et les combats de militant-e-s ailleurs. Nous avons un devoir de solidarité avec des centaines de milliers de femmes souffrant d'oppressions intolérables partout dans le monde.

Construire l'égalité professionnelle femmes-hommes



L'autonomie financière est un aspect central du combat féministe permettant de concrétiser l'indépendance et l'émancipation des femmes. Si on a progressivement reconnu aux femmes le droit de travailler, d'obtenir un salaire égal pour un travail de valeur égale, en réalité, de nombreuses inégalités demeurent : inégalités de rémunérations, évolution professionnelle plus lente, plafond de verre, concentration des femmes dans des métiers moins valorisés et moins rémunérés, etc.

Après que de nombreuses lois aient été votées sans que les sanctions soient clairement définies et réellement appliquées, je compte dès mon élection engager une politique de fermeté envers les entreprises qui ne les respectent pas. L'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations entre les femmes et les hommes doit enfin devenir une réalité.

Faire appliquer les lois en matière d'égalité professionnelle

5. Les entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle se verront plus sévèrement sanctionnées, notamment par la suppression de leurs exonérations de cotisations sociales. Un accord négocié avec les syndicats devra être adossé au diagnostic de situation comparée présenté chaque année par les entreprises.

6. Une grande campagne nationale de l'inspection du travail sera lancée sur l'égalité professionnelle.

Impliquer les partenaires sociaux dans la construction de l'égalité professionnelle

7. L'égalité professionnelle sera l'un des sujets traités lors de la grande conférence économique et sociale que nous organiserons avec les interlocuteurs sociaux. Construire l'égalité femmes-hommes nécessitera notamment de revaloriser les emplois à prédominance féminine.

8. Je veux faire inscrire dans la Constitution, une concertation obligatoire avec les partenaires sociaux avant l'examen au Parlement d'un texte de loi sur les sujets sociaux. Cette concertation intégrera la question de l'égalité entre les sexes.

9. Je veux une République exemplaire. J'ouvrirai dès 2012, un cycle de concertation avec les organisations syndicales de la fonction publique sur l'ensemble de ces sujets : les perspectives salariales, le déroulement des carrières, les modes de nominations des emplois supérieurs et en particulier la lutte contre la précarité.

Lutter contre la précarité



10. Afin de lutter contre la précarité qui frappe durement les femmes, les cotisations chômage sur les entreprises qui abusent des emplois précaires (contrats à durée déterminée, temps partiel, intérim) seront augmentées.

Les inégalités de rémunérations s'expliquent aussi largement par le fait que les femmes sont davantage concernées par les emplois précaires et représentent plus de 80% des travailleurs à temps partiel. Or un temps partiel implique un salaire partiel, une évolution de carrière difficile, puis, une retraite partielle.

Encourager l'éducation et la sensibilisation contre le sexisme

Construire avec notre jeunesse, tout au long de la scolarité, une société de l'égalité

L'éducation des jeunes doit être une priorité pour construire une société d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes.

11. Aucun manuel scolaire véhiculant des stéréotypes, dans les textes comme dans les photographies, ne pourra être validé ou diffusé.

12. Les acteurs éducatifs seront formés à la question du genre et à la lutte contre les stéréotypes sexistes.

13. L'éducation à la sexualité à l'école, devenue obligation légale depuis 2001, sera appliquée. Les actions de prévention, tout au long de la scolarité, seront encouragées et soutenues dès le début de la mandature.

Je souhaite faire en sorte que les établissements scolaires puissent aussi être des lieux où la parole des jeunes se libère et où les élèves sont écoutés et accompagnés. C'est une attente forte des jeunes.

Je souhaite que nos enfants grandissent dans le respect mutuel, pratiquent une sexualité respectueuse de l'autre, en prenant conscience de l'assignation des rôles sociaux pour se construire en toute liberté.

Il faut accompagner la mixité au sein des établissements scolaires, pour qu'elle puisse se réaliser dans l'égalité et le respect de l'autre. Ces temps de sensibilisation pourront ainsi permettre de déconstruire les préjugés de genre, sexistes, homophobes et lesbophobes; et de lutter contre les violences et discriminations qu'ils engendrent, au sein des établissements scolaires, et durablement, dans toute la société.

Lutter contre le sexisme dans les médias

Les médias, tout comme l'éducation, ont une importance cruciale car ils contribuent à construire notre vision de la société, forment nos points de vue.

14. Je lutterai contre la diffusion de stéréotypes sexistes et d'images dégradantes des femmes dans les médias. Je renforcerai l'information sur les possibilités de saisine du Conseil supérieur de l'audiovisuel par les associations. Les nominations au CSA se feront à parité.

15. Des campagnes de sensibilisation seront lancées sur les questions relatives à l'égalité femmes-hommes (égalité professionnelle, violences, sexisme, etc.).

Soutenir la parentalité et mettre en place un service public de la petite enfance

L'émancipation des femmes passe aussi par un soutien et un partage équilibré de la parentalité. Cela n'est pas le cas aujourd'hui et cette situation pèse lourdement sur les femmes. C'est pourtant une aspiration forte des mères comme des pères.

Or la montée en charge du travail des femmes ne s'est pas accompagnée d'une réorganisation en profondeur de la société et le manque de places de gardes pour les jeunes enfants reste un obstacle majeur à la bonne articulation entre les temps de vie personnelle et de vie professionnelle. Encore aujourd'hui, le plus souvent, ce sont les femmes qui mettent leur carrière et leurs vies personnelles entre parenthèses pour garder leurs enfants ou accompagner un parent en situation de dépendance.

Développer l'accueil de la petite enfance

16. Je mettrai en place avec les collectivités territoriales un service public de la petite enfance pour permettre à toutes et tous de mieux articuler vie personnelle et professionnelle, et un accueil de qualité des enfants dès leur plus jeune âge pour lutter contre les inégalités, à la racine. De nouvelles places d'accueil pour la petite enfance seront ainsi développées dans les différents modes de garde adaptés aux différents besoins des familles : crèches collectives, crèches familiales, mais aussi relais d'assistantes maternelles.

17. Je créerai une obligation d'accueil pour tous les enfants à partir de 3 ans. Parmi les 60 000 postes que je créerai dans l'éducation nationale ma priorité ira aux écoles maternelles et primaires, de manière à accueillir les enfants, et en particulier ceux de moins de trois ans, dans les meilleures conditions possibles pour leur bien-être et leur développement.

Réformer les congés parentaux

18. Le congé paternité évoluera vers un congé d'accueil de l'enfant, mieux rémunéré et plus long, en fonction des discussions avec les partenaires sociaux. La société fera ainsi évoluer le rôle des pères et des mères vers plus d'égalité.

19. Et je souhaite que le congé parental soit raccourci et partagé de manière plus équitable par chacun des deux parents.

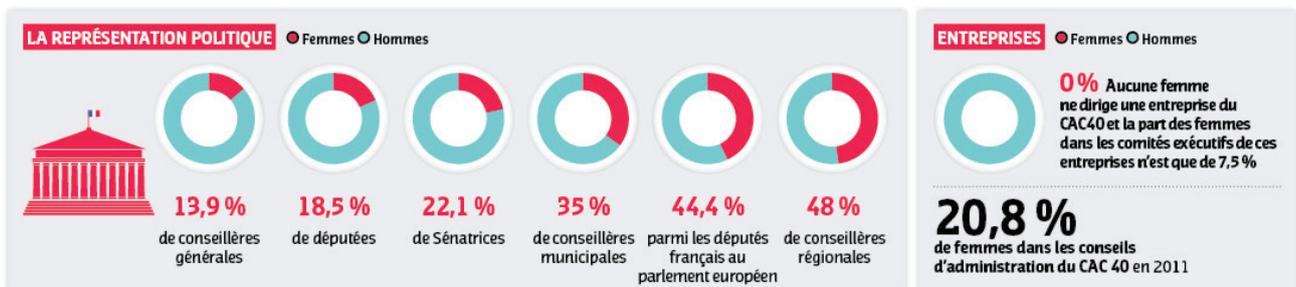
Afin d'encourager le partage des tâches au sein des familles, la réforme des congés parentaux et du congé paternité sera abordée rapidement après l'élection présidentielle. C'est un sujet qui me tient à cœur : c'est la Gauche, sous le gouvernement Jospin, qui a créé le congé paternité, valorisant le fait que l'éducation des enfants ne relève pas exclusivement du domaine des mères.

Accompagner les familles monoparentales

Les difficultés que rencontrent les femmes sont encore renforcées lorsqu'elles doivent prendre seules en charge l'éducation de leurs enfants. Il est urgent de répondre aux situations des familles monoparentales, pour le bien être des parents et des enfants.

20. Un accompagnement personnalisé à la formation et à l'emploi sera mis en place ; et l'augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire, permettra d'augmenter significativement le pouvoir d'achat de ces familles.

Renforcer la parité politique et le partage du pouvoir de décision dans toutes les autres sphères



Dans un contexte où l'exclusion des femmes est vue à juste titre comme le symptôme d'une démocratie « malade », il est de ma responsabilité de renouer, si je suis élu, avec le combat pour la parité partout. La parité est un enjeu démocratique vital. C'est une fin autant qu'un

moyen, au service de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est la gauche, camp du progrès, qui a ouvert la voie en matière de parité et je placerai le partage du pouvoir à égalité entre les sexes au centre de la modernisation de la République, comme nous l'avons fait en 1997.

La droite brandit une « éthique féminine » comme une plus-value pouvant justifier l'accès des femmes aux responsabilités. Pour nous socialistes, universalistes, l'égal accès aux droits ne peut être justifié ou conditionné par aucune spécificité des citoyen-ne-s. Le principe de justice se suffit à lui même.

L'expérience de la parité en politique nous a montré que lorsque la loi est seulement incitative, les résultats ne sont pas là, et les reculs encore possibles, comme le montre la « réforme » territoriale.

21. La parité doit être rendue plus contraignante et étendue à toute la sphère publique, pour franchir une nouvelle étape dans le partage du pouvoir, et pour garantir l'accès de tous et toutes à une citoyenneté active.

22. Afin de redonner un nouvel élan à notre démocratie le gouvernement qui sera mis en place au lendemain de mon élection sera paritaire.

23. Les dotations de l'Etat aux partis politiques qui ne présenteront pas autant de femmes que d'hommes aux élections législatives devront purement et simplement être supprimées.

24. Je ferai voter une loi sur le non-cumul des mandats.

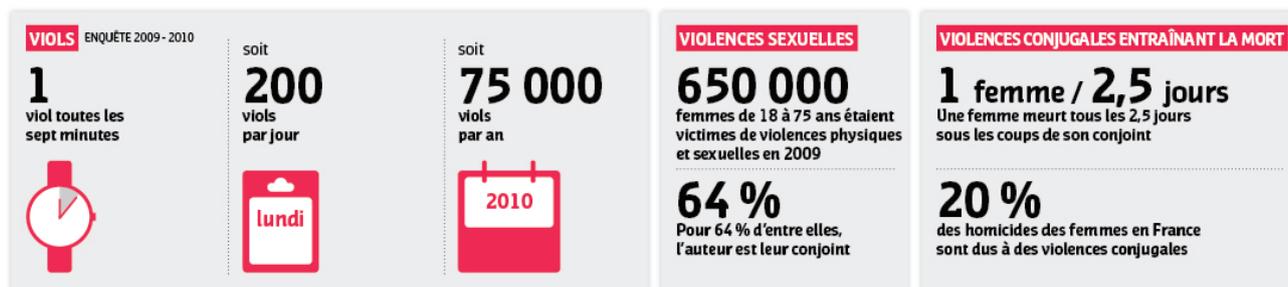
25. J'introduirai une part de proportionnelle à l'Assemblée nationale.

26. Toutes les grandes instances de la République, l'ensemble des autorités indépendantes, les instances qui s'occupent de régulation et les conseils d'administration des entreprises publiques seront composés selon le principe de parité.

27. Je souhaite engager une nouvelle étape de la décentralisation et je ferai voter une loi sur le renforcement de la démocratie et des libertés locales. Elle prévoira également l'abrogation du conseiller territorial, imposé par la droite et qui constitue une régression sans précédent de la parité.

28. La loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance sera renforcée. Les retards et injustices sont tels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la sphère professionnelle, que l'objectif doit être d'obtenir la parité.

Lutter fermement contre les violences sexistes : pas une femme victime de violence sans solution



La sécurité doit être un droit pour tous et toutes. Or les violences sexistes sont un phénomène répandu dans notre société, jusque là trop souvent ignoré par les politiques publiques et qui doit être fermement combattu. De nombreuses femmes doivent faire face à des violences sexistes, au sein de leur couple, dans la rue, sur leur lieu de travail. La situation est effarante : viols, mariages forcés, excision, harcèlement, violences psychologiques, sexuelles, physiques. Les violences faites aux femmes ne sont pas une fatalité, mais un signe et une conséquence du sexisme toujours très ancré dans notre société. Face à la gravité de ces situations, des mesures fortes s'imposent.

La loi Bousquet du 9 juillet 2010 a marqué une avancée indéniable dans la lutte contre les violences faites aux femmes en introduisant notamment le dispositif d'ordonnance de protection et le délit de violences psychologiques. Mais la volonté politique fait là encore défaut et il faudra notamment agir sur : la prise en charge des victimes et leur orientation vers la bonne procédure; l'implication, la formation et la mise en réseau des acteurs ; la prévention dans les médias et à l'école.

Assurer la mobilisation des pouvoirs publics contre les violences

29. Une instance dédiée devra avoir en charge le suivi spécifique des violences faites aux femmes, l'accompagnement des victimes de violences dans leurs démarches, la formation des professionnels, l'organisation d'enquêtes sur les violences faites aux femmes, et la formulation de recommandations pour orienter l'action publique.

Le ministère des droits des femmes et le ministère de l'intérieur doivent pouvoir disposer d'analyses précises pour orienter et évaluer l'action publique dans la lutte contre ces violences.

Former les acteurs mobilisés sur ce sujet

30. La formation des professionnels concernés (personnels de police, de justice, de santé, etc.) sera renforcée, pour repérer les violences, agir de façon préventive, et prendre en charge

les victimes de façon adéquate. La mobilisation d'acteurs compétents sur ce sujet est essentielle. Les associations qui agissent au quotidien aux côtés de victimes de violences doivent être soutenues, notamment en augmentant et en sécurisant leur financement.

Mener des campagnes d'information pour sensibiliser l'ensemble de la population

31. Des campagnes d'information seront menées pour sensibiliser l'ensemble de la population. Des actions de prévention, tout au long de la scolarité, seront encouragées et soutenues dès le début de la mandature pour lutter durablement contre les violences et discriminations. C'est dès le plus jeune âge que nous devons sensibiliser sur ces questions.

Garantir la prise en charge des victimes de violences, notamment en situation d'urgence

32. Je développerai le nombre de places en centres d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire pour les femmes victimes de violences et si nécessaire leurs enfants. Je veillerai à garantir un financement stable à ces structures.

33. Lorsqu'une ordonnance de protection est délivrée, il faudra faire en sorte que la personne victime puisse garder son domicile si elle le souhaite, et qu'il revienne au conjoint violent de trouver un nouveau logement ; pour ne pas rajouter une injustice supplémentaire à la situation de violence.

Garantir l'accès aux soins et consolider les droits fondamentaux que sont les droits sexuels : information, contraception, IVG

L'éducation et la prévention sont essentielles pour garantir l'accès aux droits fondamentaux que sont les droits sexuels. Pourtant cette année comme en 2009, la droite a tenté de réduire de manière drastique les moyens alloués aux structures qui font vivre ces droits.

Et comme le prouvent les récentes et nombreuses fermetures de centres IVG et de maternités les combats historiques des femmes pour la maîtrise de leur corps et le droit de choisir leur vie sont toujours d'actualité.

Je récusé fortement les attaques contre le droit à l'IVG. Si nous devons mobiliser nos efforts pour garantir l'information et l'accès à la contraception, certaines situations nécessiteront toujours de garantir l'accès à l'IVG, y compris pour les mineures. Or l'accès à l'IVG, n'est pas garanti sur tout le territoire, et de fortes disparités existent. Les délais d'attente peuvent contraindre certaines femmes à s'orienter vers des structures privées qui pratiquent des dépassements d'honoraires ou à se rendre à l'étranger pour pouvoir avorter. Les femmes se sont battues pour

disposer librement de leur corps et les avancées qu'elles ont acquises, en matière d'accès à la contraception, aux centres IVG mais aussi aux maternités, doivent être consolidées et appliquées sur l'ensemble du territoire.

Garantir l'accès aux soins sur tout le territoire

34. Je lutterai contre les déserts médicaux, je fixerai un délai maximum d'une demi-heure pour accéder aux soins d'urgence et notamment, aux maternités. Une offre de soins de proximité doit être garantie. Dans chaque bassin de population doit exister un pôle de santé et de soins de proximité.

35. Je garantirai l'accès à l'information et à la contraception sur l'ensemble du territoire, notamment en organisant le développement et la mise en réseau des établissements d'information, de conseil conjugal et familial et des centres de planification.

Garantir l'accès à la contraception, notamment pour les mineur-e-s.

36. La liste des contraceptifs remboursés doit être réexaminée afin de réduire le reste à charge supporté par les femmes, dans le cadre d'une réflexion plus large sur les médicaments actuellement remboursés. Il existe aujourd'hui des moyens de contraceptions différents, permettant d'apporter des réponses adaptées à la diversité des besoins des femmes en la matière ; il importe donc de permettre un choix réel du contraceptif.

37. L'accès gratuit et anonyme, de tous les jeunes à l'information et aux différents modes de contraception sera garanti, notamment auprès des médecins généralistes et par la mise en place d'un « forfait mineur contraception ».

38. Je veillerai à ce que des postes d'infirmiers et infirmières scolaires soient créés parmi les postes que je me suis engagé à recréer au sein de l'Éducation nationale ; je crois au rôle de la prévention pour mieux informer les jeunes filles mais aussi les jeunes hommes.

Garantir l'accès à l'Interruption volontaire de grossesse

39. L'IVG sera remboursée à 100%.

40. Je ferai respecter la loi qui oblige chaque structure hospitalière à disposer d'un centre IVG. Je défendrai l'accès à l'IVG dans tous les hôpitaux et dans les délais prévus par la loi Aubry. La formation des médecins et des professionnels de santé comprendra au moins un module sur l'IVG, mais également sur les différents modes de contraception, sur le genre et les droits des femmes.